Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15426H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent excusé :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15426H1-DE

Point n° : 8

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

AFFAIRES JURIDIQUES

Parc des expositions Chorus - Délégation de service public - Choix du délégataire

Mme Nadine PELERIN présente le rapport suivant :

Par délibération du 31 janvier 2022, le conseil municipal a décidé du principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion du parc des expositions du Chorus et d'engager la procédure correspondante, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
La Société Publique Locale « Golfe du Morbihan Vannes Tourisme » a proposé d'assurer l'exploitation de cet équipement selon les dispositions du rapport du Maire ci-annexé.

Vu l'avis de la Commission :
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver le choix de la Société Publique Locale « Golfe du Morbihan Vannes Tourisme » pour assurer la gestion du parc des expositions, dans le cadre du contrat de délégation de service public ci annexé, établi pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2022 ;
- d'approuver les tarifs proposés au titre de l'année 2022, étant entendu que des évolutions pourront intervenir en cours d'année pour tenir compte de l'inflation, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document, dont le contrat de délégation de service public, accomplir toute formalité et signer tout document relatifs à cette affaire.

(Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT n'ont pas pris part au vote)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 39 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS